Après le halal, la Nouvelle-Zélande bannit le casher

11/06/2010 à 17h33

Après avoir imposé à la filière halal l'étourdissement des animaux avant abattage, la Nouvelle-Zélande vient d'interdire aux juifs de mettre à mort un animal sans l'avoir étourdi. Jusque-là, une dérogation pour le moins surprenante permettait aux consommateurs juifs de disposer de viande issue d'un animal non étourdi. Surprenante, car cette dérogation ne valait pas pour les musulmans, alors même qu'en matière d'abattage rituel juifs et musulmans partagent les mêmes préoccupations. […]

Al-kanz